



Conseil économique et social

Distr. limitée
30 juillet 2009
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2009

14-16 septembre 2009

Point 4 e) de l'ordre du jour provisoire*

Sensibilisation, élaboration des programmes et programmes multinationaux**

Résumé

Par suite de l'harmonisation des budgets de l'UNICEF, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), les propositions relatives à l'ancienne catégorie 4 (activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes pour le siège et les bureaux régionaux) sont présentées séparément du budget d'appui (E/ICEF/2008/AB/L.4).

Le présent document contient des recommandations pour l'affectation de fonds d'un montant total de 31 450 000 dollars au titre des ressources ordinaires et de 496 225 000 dollars au titre des autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales, aux activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes pour l'exercice biennal 2010-2011 pour le siège, les bureaux régionaux et les programmes multinationaux.

Le Conseil d'administration est invité à adopter le projet de décision qui figure au paragraphe 52.

* E/ICEF/2009/16.

** La présentation du document a été retardée pour permettre la tenue de consultations.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Services du siège – budget de sensibilisation d’élaboration des programmes	3
III. Bureaux régionaux – budgets de sensibilisation d’élaboration des programmes	12
A. Bureaux de l’Afrique de l’Est et de l’Afrique australe	13
B. Bureau régional de l’Afrique de l’Ouest et de l’Afrique centrale	14
C. Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes	14
D. Bureau régional pour l’Asie de l’Est et Pacifique et Bureau régional pour l’Asie du Sud	15
E. Bureau régional pour le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord	16
F. Bureau régional pour l’Europe centrale et orientale et la Communauté d’États indépendants	18
IV. Programmes multinationaux	18
Liste des tableaux	
1. Budget du siège pour les activités de sensibilisation et d’élaboration des programmes ..	4
2. Budget relatif aux activités de sensibilisation et d’élaboration des programmes pour les bureaux régionaux	13
3. Programmes multinationaux	19

I. Introduction

1. Par suite de l'harmonisation des budgets de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, les propositions relatives à l'ancienne catégorie 4 (activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes pour le siège et les bureaux régionaux) sont présentées séparément du budget d'appui. Ceci est conforme aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/1998/AB/L.2).

2. Les crédits alloués au titre des ressources ordinaires et des plafonds d'autres ressources concernent les services du siège et les bureaux régionaux qui sont en mesure d'appuyer directement la réalisation des objectifs du plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'UNICEF pour 2006-2013 (E/ICEF/2008/25) et de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Ces crédits représentent 2,3 % des ressources allouées chaque année, au titre des ressources ordinaires, aux programmes de pays. Les ressources ordinaires et les autres ressources sont principalement affectées aux programmes de pays approuvés individuellement par le Conseil d'administration.

3. L'UNICEF propose de continuer de plafonner les autres ressources affectées aux programmes multinationaux d'une façon telle que l'organisation puisse accepter des contributions qui ne correspondent pas parfaitement aux plafonds prévus pour les autres ressources approuvées. L'UNICEF sera ainsi en mesure de répondre à des situations nouvelles touchant les enfants à mesure qu'elles se présentent aux niveaux régional, multinational, national et, à titre exceptionnel, mondial.

4. Ce document présente le budget relatif aux activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes pour le siège de l'UNICEF et les sept bureaux régionaux et six programmes multinationaux pour l'exercice biennal 2010-2011. Les ressources ordinaires et les autres ressources concernées permettront à l'UNICEF de mieux poursuivre les principaux buts et objectifs fixés dans les cinq domaines d'action privilégiés du PSMT pour 2006-2013. Le présent document contient des recommandations pour l'affectation de ressources ordinaires d'un montant total de 31 450 000 dollars et d'un plafond « autres ressources » de 496 225 000 dollars pour les activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes pour l'exercice biennal 2010-2011 pour le siège et les bureaux régionaux.

II. Services du siège - budget de sensibilisation d'élaboration des programmes

5. Le projet de budget prévoit l'allocation d'un crédit de 22 600 000 dollars au titre des ressources ordinaires et d'un plafond « autres ressources » de 164 400 000 dollars pour les activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes des bureaux du siège pour l'exercice biennal 2010-2011, comme indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1
**Budget du siège pour les activités de sensibilisation et d'élaboration
des programmes**

(En milliers de dollars É.-U.)

<i>Services du Siège</i>	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>Crédits approuvés 2008–2009</i>	<i>Crédits proposés 2010–2011</i>	<i>Plafond approuvé 2008–2009</i>	<i>Plafond proposé 2010–2011</i>
Programmes	4 100	4 400	45 000	50 000
Politiques et Bureau des programmes	3 650	3 650	25 500	30 000
Bureau des programmes d'urgence	1 050	1 050	25 000	25 000
Communication	5 700	7 200	7 500	7 500
Bureau de l'évaluation	1 900	2 200	7 500	7 500
Alliances avec le public et mobilisation des ressources (New York, Bruxelles et Tokyo)	100	100	500	1 200
Mobilisation de fonds privés et partenariats (Genève et New York)	600	600	1 200	1 200
Solutions et services informatiques	–	–	2 000	2 000
Bureau du Directeur général	600	600	5 000	5 000
Ressources humaines	–	–	5 000	5 000
Bureau de la recherche	1 200	1 800	—	20 000
Division des approvisionnements	1 000	1 000	10 000	10 000
Total	19 900	22 600	134 200	164 400

6. Une part importante du budget proposé pour les activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes doit servir à financer des approches collaboratives dans les domaines techniques des programmes et entre ces domaines, compte tenu des priorités de l'organisation.

7. Des augmentations modestes sont proposées pour appuyer l'intensification des interventions réussies, la gestion des connaissances, la recherche, l'évaluation et la communication. Des efforts spéciaux seront déployés avec d'autres partenaires pour mieux comprendre et atténuer les effets de la crise financière et économique actuelle.

8. Le projet de budget sera utilisé pour a) le cofinancement des programmes de partenariat; b) le développement et la publication de l'expérience acquise lors de l'exécution des programmes et l'orientation en matière de stratégies approuvées; c) l'identification des meilleures pratiques et l'évaluation des enseignements dégagés; d) la recherche et les études dans les secteurs clés concernant les enfants et les femmes; e) la diffusion de connaissances susceptibles d'améliorer le bien-être des enfants; f) l'évaluation des résultats des programmes; g) l'amélioration des capacités du personnel et de la gestion des programmes; et h) les systèmes d'information. On trouvera dans les paragraphes ci-après des renseignements plus détaillés concernant les activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes prévues pour l'exercice 2010-2011 par les 12 services du siège concernés.

9. Le **Bureau des programmes** fournit une direction et une orientation techniques mondiales, et assure l'intensification des interventions réussies et l'échange de connaissances. Il est organisé autour de quatre domaines d'intervention: a) la survie, la croissance et le développement; b) la qualité de l'enseignement; c) le VIH/sida; et d) la protection de l'enfant.

a) *Survie, croissance et développement* appuie la réaction dans les situations ordinaires, d'urgence ou de transition, les programmes essentiels dans les domaines de la santé, de la nutrition, de l'eau et de l'assainissement; et les soins à la mère et à l'enfant au niveau de la famille, de la communauté, des prestataires de services et de la définition des politiques;

b) *Qualité de l'enseignement et égalité des sexes* appuie l'amélioration de l'éveil en vue de la scolarisation; l'amélioration de l'accès à l'éducation et des taux de rétention et d'achèvement scolaires, en particulier chez les filles; l'amélioration de la qualité de l'enseignement; et l'éducation dans les situations d'urgence et la poursuite du rôle moteur de l'UNICEF dans l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles;

c) *VIH/sida* appuie le renforcement des soins et des services pour les enfants rendus orphelins et vulnérables par le VIH/sida; la promotion de l'accès des enfants et des femmes aux traitements; la prévention de l'infection chez les enfants et les adolescents; et la poursuite de la participation dynamique de l'UNICEF au Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida;

d) *Protection de l'enfant* appuie le renforcement des conditions de sécurité dans les pays ainsi que des capacités et de l'action des pays en matière de protection de l'enfant contre la violence, l'exploitation, l'abus, la négligence et les effets des conflits.

10. Le projet de budget inclut l'allocation de ressources ordinaires d'un montant de 4,4 millions de dollars et d'un plafond « autres ressources » de 50 millions de dollars pour contribuer à la réalisation de résultats stratégiques en matière de direction et d'orientation techniques mondiales, et d'intensification des interventions réussies. Les fonds seront utilisés pour a) renforcer la capacité technique nécessaire pour optimiser les partenariats mondiaux et les réseaux de connaissances au service des enfants; b) augmenter la fréquence du soutien technique sur le terrain; c) établir un système de responsabilité mutuelle pour les résultats; et d) appuyer l'accélération et l'intensification des programmes pour mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Un programme complet de recherche technique sera élaboré et exécuté avec des partenaires pertinents pour faciliter le partage des dernières connaissances techniques. Des documents d'orientation technique seront produits, en collaboration avec d'autres bureaux, sur la base de nouvelles données factuelles et des stratégies approuvées par le Conseil d'administration pour les bureaux extérieurs.

11. Les programmes coopéreront étroitement avec les bureaux régionaux pour fournir un appui aux bureaux extérieurs, en vue d'assurer a) que les stratégies et politiques clés de planification du développement sont favorables aux enfants; b) que les principales lacunes de données sont identifiées et une collecte de données entreprise; et c) que le suivi et l'analyse des programmes sont renforcés, notamment pour ce qui est des disparités et des inégalités. Des ensembles de sensibilisation

seront mis au point à l'intention des bureaux extérieurs pour influencer les choix dans l'élaboration de stratégies et de programmes sectoriels nationaux qui accordent la priorité aux problèmes des enfants et pour les aider à contribuer au dialogue de politique nationale et à la prise de décisions.

12. Un soutien technique sera fourni aux bureaux extérieurs pour l'analyse des goulets d'étranglement qui entravent l'exécution et pour renforcer les capacités institutionnelles. Un appui sera fourni pour renforcer la capacité d'entreprendre des analyses budgétaires du secteur social comme base pour l'intensification des interventions clés. Une orientation sera fournie pour faciliter une approche plus intégrée de la programmation et un système sera établi pour recueillir et analyser les résultats et les connaissances issus des programmes et pour faciliter l'échange des expériences et des enseignements à travers l'organisation. Un soutien sera apporté à l'établissement de pratiques communes autour des priorités clés et des questions émergentes pour créer des synergies d'action, y compris avec des partenaires extérieurs aux niveaux mondial, régional et national. Une orientation sera fournie pour l'intégration des interventions liées au développement du jeune enfant. L'engagement de l'UNICEF dans les partenariats mondiaux sera rationalisé, les politiques seront harmonisées entre les principaux partenaires, et le partage de bonnes pratiques entre les organisations sera facilité.

13. **Politiques et pratiques.** Le PSMT en vigueur définit les principales orientations stratégiques de l'UNICEF en mettant l'accent sur les points suivants: la capacité de l'organisation de promouvoir des politiques favorables aux enfants grâce à des activités d'amont; l'amélioration de la gestion des connaissances; l'optimisation de l'usage stratégique des ressources et des interventions en faveur des enfants grâce à des partenariats aux niveaux mondial, régional et national; et l'application rigoureuse de l'approche axée sur les résultats pour la planification, la gestion et l'allocation des ressources. Le PSMT confirme également l'adoption d'une approche fondée sur les droits de l'homme en matière de programmation, ainsi que l'importance de la promotion de l'égalité des sexes.

14. L'entité chargée des politiques et des pratiques assurera la direction et la coordination à l'échelle de l'organisation. Une allocation de 3,65 millions de dollars de ressources ordinaires et un plafond « autres ressources » de 30 millions de dollars serviront à appuyer les domaines d'activité ci-après: renforcement de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de données, enquêtes en grappes à indicateurs multiples au niveau des pays, et systèmes nationaux de bases de données à l'aide de DevInfo; fourniture d'un appui à l'ensemble des systèmes de données de l'ONU et au suivi de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; poursuite de l'élaboration de la stratégie de gestion de l'information et des connaissances de l'UNICEF; suivi de l'application de la réponse de l'administration à l'évaluation récemment achevée de la mise en œuvre de la politique d'égalité des sexes et renforcement des efforts déployés à l'échelle du système pour intégrer les résultats de la politique d'égalité des sexes; renforcement de l'analyse au niveau des pays et au niveau mondial, notamment en appuyant l'analyse de situation au niveau national pour les droits des enfants et des femmes, l'établissement de rapports mondiaux sur la pauvreté des enfants et thèmes connexes, et la sensibilisation à la situation des enfants; et promotion de la communication pour le développement, la jeunesse et l'engagement et la participation civiques.

15. Se fondant sur les recommandations de l'examen à mi-parcours du PSMT, l'entité chargée des politiques et des pratiques établira aussi des stratégies et une orientation pour l'appui de l'UNICEF dans les domaines ci-après: renforcement des capacités nationales; enfants handicapés; enfants résidant en zone urbaine; changement climatique; et engagement dans les pays à revenu intermédiaire.

16. **Le Bureau des programmes d'urgence** dirige les efforts de l'UNICEF visant à assurer une réponse humanitaire opportune, efficace et fiable, conformément aux Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise, tels qu'ils ont été révisés, et aux engagements inter- institutionnels, et à appuyer le relèvement après les crises. Le projet de budget du Bureau prévoit un crédit de 1 050 000 dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond « autres ressources » de 25 millions de dollars. L'intervention immédiate restera une préoccupation centrale, mais le programme de l'exercice biennal 2010-2011 mettra aussi l'accent sur deux nouvelles activités: a) l'appui au développement de la capacité nationale de préparation, de réaction et de relèvement rapide en cas d'urgence; et b) le renforcement de la sensibilisation. Le Bureau établira également des politiques, des stratégies et une orientation pour appuyer le développement des capacités nationales de mettre en œuvre la version révisée des Devoirs fondamentaux vis-à-vis des enfants en situation de crise. Ces efforts de développement de la capacité nationale seront axés sur les autorités nationales et locales et les organisations de la société civile, et viseront à obtenir de meilleurs résultats pour les enfants et les femmes en situation de crise humanitaire.

17. Le Bureau des programmes d'urgence jouera un rôle central dans les efforts visant à assurer que l'UNICEF reste à l'avant-garde des discussions sur la réforme et les partenariats humanitaires, et veillera à ce que l'UNICEF fasse entendre sa voix dans les questions de sensibilisation humanitaire et de politique générale affectant les enfants et les femmes. Le Bureau continuera à fournir un appui politique à la mise en œuvre du principe de la responsabilité sectorielle dans l'intervention humanitaire et à accélérer les efforts visant à renforcer la capacité de l'organisation en matière de réduction des risques de catastrophe et de relèvement.

18. **La Division de la communication** continuera de jouer un rôle essentiel dans le maintien du prestige unique de l'UNICEF et d'assurer que les droits des enfants et des femmes figurent au premier plan des programmes politiques. Selon le projet de budget, la Division de la communication recevra des ressources ordinaires d'un montant de 7,2 millions de dollars et un plafond « autres ressources » de 7,5 millions de dollars, pour appuyer les activités et les stratégies de sensibilisation et de communication qui sont essentielles à la réalisation des objectifs du PSMT. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, elle maintiendra son appui aux bureaux régionaux et nationaux et aux Comités nationaux.

19. La Division continuera à tirer profit des possibilités offertes par les nouveaux médias et les nouvelles technologies pour atteindre les audiences cibles et pour entrer en contact avec les parties intéressées à l'UNICEF, y compris les jeunes. Elle aidera à mobiliser une nouvelle génération de défenseurs des enfants et à combler le fossé numérique. La Division continuera d'utiliser des grandes publications pour promouvoir les activités de sensibilisation relatives aux principaux aspects du PSMT, tout en améliorant l'impact et la connaissance de l'UNICEF par ses programmes multilingues et multimédias.

20. Au centre de ces efforts figure la poursuite de l'investissement dans la présence en ligne de l'UNICEF pour garantir que les informations concernant ses programmes essentiels sont disponibles dans toutes les langues de l'ONU. La Division ne se limitera pas à garantir une présence multilingue sur l'Internet. Par le biais de programmes interactifs et multimédias, elle rendra accessibles à une audience mondiale les travaux de l'organisation dans les domaines d'action privilégiés du PSMT et le Programme du Millénaire. La poursuite de l'investissement dans les versions en ligne et multimédia des grandes publications de l'UNICEF n'est pas seulement importante pour la diffusion d'informations sur les programmes essentiels de l'organisation mais elle est aussi cruciale pour le maintien de la portée et de la pertinence de ces publications. La diffusion en ligne des publications *La situation des enfants dans le monde*, *Des progrès pour les enfants* et *Rapport sur l'action humanitaire contribue* à faire de l'UNICEF la destination de choix pour les informations sur les enfants.

21. **Le Bureau de l'évaluation**, guidé par la politique d'évaluation approuvée en 2008 par le Conseil d'administration (E/ICEF/2008/4), s'efforcera d'améliorer la qualité de l'évaluation, d'appuyer et de suivre des normes de suivi et d'évaluation bien développées, et de renforcer les liens entre les fonctions d'évaluation aux divers niveaux de l'organisation, tout en maintenant une claire distinction entre les évaluations indépendantes réalisées par le Bureau d'évaluation et les fonctions d'appui technique pour les activités liées à l'évaluation menées par les autres entités de l'organisation. Selon le budget proposé, le Bureau recevra une allocation de ressources ordinaires de 2,2 millions de dollars et un plafond « autres ressources » de 7,5 millions de dollars pour fournir des informations opportunes stratégiquement centrées et objectives sur l'exécution des politiques, programmes et initiatives de l'UNICEF afin de produire de meilleurs résultats pour les enfants et les femmes. Le Bureau de l'évaluation effectuera une série d'évaluations indépendantes, reflétant les domaines d'action privilégiés du PSMT et les autres priorités organisationnelles clés. Il soutiendra une action intensifiée dans les évaluations programmatiques, thématiques et humanitaires, conformément au cadre intégré de suivi et d'évaluation du PSMT, renforcera les évaluations d'efficacité institutionnelle et appuiera les évaluations communes et interorganisations. Le Bureau de l'évaluation soutiendra, en outre, les autres bureaux et partenaires de l'UNICEF en réalisant des évaluations conformément aux priorités convenues, y compris des évaluations interorganisations de l'ONU, en utilisant des pratiques d'évaluation harmonisées. Il encouragera l'usage amélioré de l'évaluation par le biais d'une gestion active des connaissances d'une approche convenue du développement de la capacité nationale d'évaluation, en vue de promouvoir les évaluations dirigées par les pays, ainsi que les évaluations des résultats des programmes, en collaboration avec le Bureau de la vérification interne des comptes.

22. **Le Bureau des alliances avec le public et de la mobilisation de ressources** s'efforce d'obtenir le financement de la plus haute qualité et le plus souple possibles des donateurs du secteur public. Il mettra l'accent sur de nouveaux mécanismes de financement, le renforcement de la sensibilisation pour le financement thématique et les autres types de financement souple ainsi que sur l'impact de la crise économique sur les contributions des donateurs. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le montant de 100 000 dollars alloué au titre des ressources ordinaires et le plafond « autres ressources » de 1,2 million de dollars serviront à a) diriger et renforcer les relations avec les donateurs actuels; b) gérer et influencer la politique concernant les

nouvelles formes d'aide et les nouveaux mécanismes de financement; c) gérer efficacement et judicieusement les contributions; d) fournir un appui en matière d'analyse stratégique de gestion des connaissances ainsi qu'un appui sur le terrain; e) améliorer les méthodes de travail; et f) accroître la participation et le travail d'équipe.

23. Eu égard au climat mondial actuel d'incertitude financière et de risque, le Bureau des alliances avec le public et de la mobilisation de ressources travaillera avec les donateurs pour assurer que, en dépit de la crise financière, les engagements financiers soient respectés et que les questions concernant les enfants et les femmes continuent d'être à l'ordre du jour des forums d'aide internationaux. Le Bureau mettra l'accent sur le renforcement de ses relations existantes avec les principaux partenaires publics de l'organisation et sur la recherche de possibilités alternatives telles que les partenariats du secteur privé et les arrangements interorganisations, contribuant ainsi à la stabilité du financement en faveur des enfants et des femmes. La poursuite des efforts déployés par le Bureau des alliances avec le public et de la mobilisation de ressources pour obtenir un financement de qualité des donateurs tout en accroissant l'efficacité de l'allocation et de l'utilisation des fonds, permettra à l'UNICEF de mettre au point des programmes mieux ciblés et plus efficaces. Cet effort sera appuyé par des pratiques de gestion axées sur les résultats, une amélioration des systèmes et des procédures commerciales et un renforcement de la gestion des informations et des connaissances ainsi que par le maintien d'une interface avec les bureaux de pays pour la gestion des contributions.

24. **Le Bureau de la collecte de fonds et des partenariats privés** est une structure « à guichet unique » pour les Comités nationaux et les bureaux de pays de l'UNICEF qui s'occupent de la collecte de fonds privés dans 70 pays. Les Comités nationaux mobilisant près d'un tiers des revenus de l'organisation, le Bureau maximisera les revenus du secteur privé par un partenariat stratégique avec les Comités nationaux. Il continuera d'orienter et d'appuyer la sensibilisation aux droits des enfants et l'éducation pour le développement, la communication et l'établissement d'une image de marque dans les pays où les Comités nationaux fonctionnent. Il fournira aussi un appui pour la collecte de fonds au niveau national par les bureaux de pays. Le Bureau de la collecte de fonds et des partenariats privés soutient aussi les activités visant à promouvoir l'engagement et la responsabilité sociale des entreprises et représente le service chef de file pour les relations avec les célébrités et les ambassadeurs itinérants de l'UNICEF. Le budget proposé pour le Bureau comprend un montant de 600 000 dollars de ressources ordinaires et un plafond « autres ressources » de 1,2 million de dollars qui seront utilisés pour: suivre de près l'impact de la crise financière et économique sur la collecte de fonds du secteur privé; affiner les messages de l'UNICEF et développer de nouvelles stratégies de collecte de fonds; explorer de nouveaux marchés; et améliorer l'orientation concernant l'établissement de partenariats et les efforts de collecte de fonds par les bureaux de pays.

25. **Solutions et services informatiques** s'efforce de réaligner les structures et les ressources informatiques pour offrir des solutions et des services d'un niveau qualitatif convenu; compte tenu des changements critiques qui affectent l'UNICEF, de l'évolution des besoins des entreprises, et des décisions relatives à la cohérence au sein de l'Organisation des Nations Unies. Il est proposé que le bureau chargé des solutions et services informatiques reçoive un montant d'autres ressources dont le plafond a été fixé à 2 millions de dollars pour étendre sa capacité et soutenir une

technologie de qualité. Ces activités permettront d'améliorer la productivité, de faciliter la mise en commun des informations, d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel sur le terrain et d'appuyer de nouvelles technologies. Solutions et services informatiques facilitera la transition vers un système s'appuyant exclusivement sur le progiciel de gestion intégré (One ERP).

26. **Le Bureau du Directeur général.** Selon le projet de budget, le Bureau du Directeur général se verra allouer un montant de 600 000 dollars au titre des ressources ordinaires et, un plafond « autres ressources » de 5 millions de dollars, qui seront utilisés pour: promouvoir la survie, le développement, la protection et le bien-être des enfants; mobiliser la volonté politique au plus haut niveau afin que des mesures soient prises ou des fonds dégagés pour obtenir des résultats concrets en faveur des enfants; assurer la participation du personnel de la direction à des activités visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; et guider et orienter l'élaboration d'un nouveau programme mondial en faveur des enfants au-delà de 2015.

27. Le Bureau du Directeur général continuera de promouvoir et guider le programme et les projets d'amélioration de la gestion pour construire une organisation plus rationnelle et axée sur les résultats, qui s'adapte aux tendances et aux problèmes émergents dans un monde en évolution – tout en assurant la cohérence et la complémentarité avec les actions d'autres organisations du système des Nations Unies.

28. **Le Bureau des ressources humaines** continuera de diriger, à l'échelon mondial, la gestion des ressources humaines de l'UNICEF, y compris la gestion des aptitudes, le perfectionnement des cadres et la fourniture opportune de services. Il s'efforcera de promouvoir la capacité de l'UNICEF en matière de ressources humaines afin qu'il puisse atteindre ses objectifs programmatiques. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Bureau continuera de promouvoir la force, la sécurité et le bien-être du personnel ainsi que son moral et sa satisfaction, l'égalité des sexes et la diversité, la gestion de la relève, la cohérence au sein de l'Organisation des Nations Unies et l'harmonisation. Il appuiera également la mise en œuvre d'une gestion intégrée des aptitudes et l'amélioration de la gestion des résultats. Selon le projet de budget, un plafond de ressources autres que les ressources ordinaires fixé à 5 millions de dollars permettra au Bureau de mobiliser des fonds pour continuer la mise en œuvre de projets d'investissement clés en faveur de l'évolution stratégique en amont de l'organisation. Il s'agira notamment d'accroître la capacité des effectifs pour relever ces nouveaux défis, ainsi que de concevoir de nouveaux instruments de gestion des ressources humaines. Le Bureau appuiera l'expansion et le réalignement des compétences et de la capacité d'encadrement du personnel en procédant à des évaluations professionnelles et en organisant des activités ciblées de développement et d'apprentissage. Il contribuera aussi à améliorer la sélection et les décisions relatives au recrutement en procédant à des exercices de repérage des capacités et à une planification de la main-d'œuvre basée sur des données factuelles ainsi qu'en renforçant la gestion des risques dans les principales fonctions relatives aux ressources humaines.

29. Le Bureau des ressources humaines continuera de rationaliser, harmoniser et simplifier les processus d'affaires et soutiendra aussi l'application des composantes

du progiciel de gestion intégré (One ERP) relatives aux ressources humaines. Il continuera d'offrir au personnel un appui psychologique et des conseils et de renforcer les activités concernant le VIH sur le lieu de travail.

30. **Le Bureau de la recherche** assurera la direction du programme de recherche stratégique de l'UNICEF et aidera à diffuser et à appliquer les conclusions des recherches effectuées. Le Bureau, qui supervise les travaux du Centre de recherche Innocenti, coopérera avec tous les services de l'organisation pour renforcer la production de nouvelles connaissances et leur contribution au programme mondial et aux activités de sensibilisation en faveur des droits des enfants. Le projet de budget prévoit un crédit de 1,8 million (1,2 million pour le Bureau proprement dit et, pour la première fois, 600 000 dollars pour le Centre de recherche Innocenti) de ressources ordinaires et un plafond de 20 million de dollars d'autres ressources pour le Centre et pour les activités de partenariat avec d'autres centres d'excellence dans les pays du programme

31. Au cours de l'exercice biennal 2010–2011, le Bureau a) assurera, avec l'aide d'un conseil consultatif de la recherche mondiale, la direction des activités visant à mettre en place un plan-cadre complet pour la recherche à l'UNICEF et à le promouvoir à l'échelle mondiale; b) entreprendra une recherche approfondie sur les questions principales concernant les enfants; c) renforcera les partenariats de recherche avec les grandes institutions universitaires et les principaux réseaux de développement; d) étendra la portée et la qualité de la recherche d'avant-garde exécutée par l'UNICEF; et e) appuiera l'utilisation efficace des conclusions de la recherche à l'élaboration des politiques, à la sensibilisation et à la programmation.

32. Le Centre de recherche Innocenti continuera à fonctionner comme le centre de recherche dévoué de l'UNICEF, maintenant la liberté d'enseignement et contribuant au programme stratégique de l'organisation. Les activités du Centre promouvoir la production et le courtage de connaissances concernant les questions émergentes et sensibles, notamment en matière de politiques sociales et économiques, et l'application de normes internationales pour les enfants dans les pays en développement, les pays à revenu intermédiaire et les pays industrialisés. Avec le soutien de l'UNICEF, et à l'aide des contributions des gouvernements et de la société civile, le Centre continuera à accomplir sa tâche en coopération avec les institutions universitaires et politiques du monde entier.

33. **Approvisionnement.** La fonction principale de la Division des approvisionnements consiste à fournir aux programmes les produits nécessaires à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux du PSMT, notamment des vaccins, des produits pharmaceutiques, des oligo-éléments, des moustiquaires, des produits de santé maternelle, des médicaments contre le HIV/sida, des services d'adduction d'eau et d'assainissement et du matériel éducatif. Ce matériel comprend des emballages en jeux de trousse sanitaires et éducatives consacrées à des pays spécifiques, destinées spécialement à aider les pays à intensifier la réalisation de l'objectif 4 du Millénaire pour le développement. Le projet de budget prévoit un montant de 1 million de dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond de 10 millions de dollars au titre des autres ressources. Au cours de l'exercice budgétaire 2010-2011, en étroite collaboration avec la Division des programmes et les bureaux extérieurs, le service responsable des approvisionnements s'emploiera tout particulièrement à assurer la fourniture des produits essentiels grâce à de meilleurs prix, une meilleure qualité, en effort

d'innovation, des chaînes d'approvisionnement efficaces et une recherche opérationnelle sur l'accès et la logistique afin d'améliorer les pratiques et la politique en matière d'achat. La Division des approvisionnements mettra aussi l'accent sur le façonnage des marchés, à l'échelon mondial et national, pour les produits de base essentiels au programme et sur la garantie de l'approvisionnement aux bénéficiaires au niveau communautaire. Au cours de l'exercice biennal, la Division fixera des priorités pour les fournitures stratégiques essentielles, effectuera une analyse de la gestion par catégorie pour améliorer davantage les services d'achat, rationalisera la planification de l'approvisionnement et renforcera l'expertise en matière de chaînes logistiques. Elle mettra au point et lancera une stratégie d'innovation à l'échelle de l'organisation et aidera les pays à évaluer l'accès des enfants aux produits essentiels et à renforcer leur capacité nationale dans les domaines des achats et de la logistique interne. Elle assurera la liaison avec les programmes, y compris en établissant des prévisions mondiales sur les produits à l'intention des programmes. La Division fournira des services d'achat d'une manière bien conçue et efficace, conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement, et promouvra la cohérence dans les services d'approvisionnement et d'achat de l'Organisation, en renforçant notamment le rôle principal de l'UNICEF dans l'approche groupée dans le domaine humanitaire.

III. Bureaux régionaux – budgets de sensibilisation d'élaboration des programmes

34. Les bureaux régionaux jouent un rôle clef en établissant et en gérant les programmes de coopération, les partenariats et les alliances et les activités de sensibilisation et en menant leurs opérations internes. Ils fournissent aux bureaux de pays orientation, supervision et assurance de qualité, appui technique, renforcement des capacités, ainsi qu'un appui pour la gestion des connaissances et les partenariats stratégiques régionaux. On trouvera ci-après un aperçu des activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes prévues par les bureaux régionaux pour l'exercice 2010-2011.

35. Le budget-programme proposé pour les sept bureaux régionaux prévoit un montant de 8 850 000 dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond de 171 825 000 dollars au titre des autres ressources. Le plafond « autres ressources » pour chacun des bureaux régionaux a été fixé à un niveau qui concorde avec les contributions « autres ressources » effectivement reçues au cours des deux années écoulées et qui tient compte des plans de gestion des bureaux régionaux pour l'exercice biennal 2010-2011. Le tableau 2 présente brièvement les montants alloués au titre des ressources ordinaires et les plafonds de ressources proposés pour chaque bureau.

Tableau 2
**Budget relatif aux activités de sensibilisation et d'élaboration des programmes
pour les bureaux régionaux**

(En milliers de dollars É.-U.)

<i>Bureau régional</i>	<i>Ressources ordinaires</i>		<i>Autres ressources</i>	
	<i>Crédits approuvés 2008-2009</i>	<i>Crédits proposés 2010-2011</i>	<i>Plafond approuvé 2008-2009</i>	<i>Plafond proposé 2010-2011</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500	1 500	43 126	55 000
Afrique de l'Ouest et Afrique	950	950	38 000	34 000
Amériques et Caraïbes	1 500	1 500	13 500	13 500
Asie de l'Est et Pacifique	1 500	1 500	30 000	30 000
Asie du Sud	950	950	13 500	10 600
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950	950	10 500	15 525
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants	1 500	1 500	14 000	13 200
Total	8 850	8 850	162 626	171 825

A. Bureaux de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe

36. Avec des ressources ordinaires d'un montant de 1,5 million de dollars et un plafond « autres ressources » de 55 millions de dollars proposés dans le budget programme, le Bureau régional pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe veillera à ce que l'appui fourni par les pays soit basé sur les droits fondamentaux, axé sur les résultats, centré sur l'appropriation nationale et conçu en coopération avec d'autres. Une attention particulière sera accordée à la stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant dans le cadre plus large du PSMT et dans le contexte de la réforme actuelle de l'Organisation des Nations Unies. Au cours de l'exercice biennal 2010-2011, le Bureau régional mettra l'accent sur six domaines d'action privilégiés: a) survie et développement de l'enfant; b) éducation de base et égalité des sexes; c) prévention et traitement du VIH/sida; d) protection de l'enfant et protection sociale; e) planification préalable et intervention en cas d'urgence; et f) politique sociale, égalité des sexes, droits de l'homme et cohérence au sein de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau veillera à ce que les PNUAD et les programmes de pays soient bien conçus, que leur application soit efficace et qu'une évaluation stratégique soit menée à bien.

37. Au cours du prochain exercice biennal, le Bureau jouera un rôle stratégique en a) aidant les bureaux de pays et les partenaires de l'ONU à renforcer les interventions d'amont et à rechercher de nouveaux partenariats; b) en mettant l'accent sur la production de données et d'information stratégique sur l'effet levier et les activités de sensibilisation; c) en fournissant une orientation conforme aux buts de l'organisation tels qu'ils sont décrits dans le PSMT révisé; et en assurant que de nouveaux partenariats soient établis et que les partenariats existants soient renforcés aux niveaux interrégional, régional et sous-régional.

B. Bureau régional de l’Afrique de l’Ouest et d l’Afrique centrale

38. Le Bureau régional de l’Afrique de l’Ouest et d l’Afrique centrale aidera les bureaux de pays à mettre en œuvre les programmes visant les cinq domaines d’action privilégiés et à œuvrer en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Avec un budget proposé de 1,5 million de dollars au titre des ressources ordinaires et de 34 millions de dollars au titre des autres ressources, le Bureau continuera d’être un élément moteur dans la promotion de la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l’enfant (y compris la santé, la nutrition, module WASH et VIH/sida). La capacité des bureaux de pays et des partenaires de l’UNICEF sera renforcée pour influencer et appuyer la mise au point de politiques et de plans nationaux favorables aux enfants et pour mobiliser des ressources pour les enfants en faisant appel aux budgets nationaux. En se fondant sur le cadre du Partenariat programmatique mondial, le Bureau régional affinera l’orientation de ses travaux avec les autres organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales et la société civile. Les partenariats joueront un rôle clé en aidant les pays à établir et à exécuter leurs plans, ainsi qu’en mobilisant les ressources mondiales et régionales nécessaires pour intensifier les interventions et éliminer les goulets d’étranglement qui entravent les systèmes de fourniture de services, y compris dans le domaine des achats et de la gestion des approvisionnements.

39. Eu égard à la vulnérabilité de la région aux situations d’urgence, le Bureau continuera aussi d’appuyer les bureaux de pays en veillant à ce que l’UNICEF joue un rôle dominant dans l’intervention humanitaire, unissant les partenaires autour des enfants, conformément au système de répartition des tâches et au principe de la responsabilité collective en matière de nutrition, d’activités WASH et d’éducation. Le Bureau poursuivra les efforts visant à faire de la planification préalable et de l’intervention en cas d’urgence, y compris la continuité des opérations, une partie intégrante des activités des bureaux de pays et des programmes qui bénéficient de l’assistance de l’UNICEF dans la région. Des évaluations de haute qualité seront produites pour contribuer à la connaissance stratégique de la question de la survie et du développement de l’enfant, compris une évaluation des incidences régionales de la Déclaration de Paris sur l’efficacité de l’aide au développement et du Programme d’action d’Accra sur les modalités et les procédures du programme axées sur les résultats; une évaluation de l’efficacité de l’intensification de la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l’enfant; et une évaluation de l’efficacité et de la durabilité de l’appui de l’UNICEF au secteur de l’éducation dans la région.

C. Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes

40. Le Bureau régional pour les Amériques et les Caraïbes vise à aider efficacement les bureaux de pays et les partenaires à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et ceux du PSMT. Avec un projet de budget-programme pour l’exercice 2010-2011 de 950 000 dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond « autres ressources » de 13,5 millions de dollars, le Bureau entend jouer un rôle central dans la transformation de l’engagement de l’UNICEF dans la région, remplissant sa mission de coopération et d’organisation et

préconisant un investissement plus efficace dans les enfants, notamment les plus marginalisés d'entre eux.

41. Conformément au PSMT étendu, le Bureau régional mettra l'accent sur les priorités émergentes dans la région, y compris la migration, des enfants handicapés, la programmation dans les zones périurbaines, les enfants autochtones marginalisés, l'atténuation des risques de catastrophe, et la durabilité environnementale et le changement climatique. Le Bureau continuera de promouvoir la cohérence au sein du système des Nations Unies; de renforcer les capacités de prise en compte de la question de l'égalité des sexes, une approche fondée sur les droits fondamentaux et une gestion basée sur les résultats; et d'appuyer l'Équipe des directeurs régionaux dans la région latino-américaine. Ce soutien est crucial pour renforcer la cohésion des interventions dans les priorités régionales, comme le VIH/sida, les disparités sociales et la malnutrition des enfants. Le Bureau continuera d'améliorer les partenariats avec les alliés stratégiques au sein du système des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé.

42. Tous les efforts seront faits pour maximiser l'utilisation de ressources disponibles, afin d'assurer que les ressources limitées des bureaux de pays aient l'effet de levier maximum. Le modèle du Cône austral (Argentine, Chili et Uruguay), avec un centre de traitement servant les trois pays dans le secteur d'opérations depuis 2001, sera maintenu et des mesures seront prises pour copier ce modèle et identifier les efficacités de gestion dans l'ensemble de la région.

D. Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et Bureau régional pour l'Asie du Sud

43. Conformément à l'examen organisationnel, le Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique et le Bureau régional pour l'Asie du Sud ont réaligné leurs responsabilités et leurs ressources au cours de l'exercice biennal 2008–2009, pour mettre l'accent sur trois fonctions régionales primaires : a) la représentation et la promotion du mandat fondamental de l'UNICEF; b) la fourniture d'une orientation stratégique aux programmes et la supervision de la gestion des bureaux de pays; et c) les relations externes et les partenariats. Par ailleurs, il a été procédé à l'établissement d'un Centre de services partagés pour l'Asie et le Pacifique qui se spécialise dans l'obtention, la mobilisation et la fourniture d'assistance technique, interne et sous-traitée, aux programmes de pays. Le Centre sert, en outre, de point de liaison pour l'appui stratégique aux opérations d'urgence et pour la direction de l'approche groupée aux situations d'urgences; fournit un appui stratégique et technique pour l'évaluation; améliore la base de données factuelles par le biais d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples et de la gestion des données; et apporte un soutien stratégique à la communication, à la technologie et à l'approvisionnement. Un Plan unique de gestion recouvrant ces trois entités a été établi pour 2010–2011, et le Centre aura un budget commun avec le Bureau régional pour l'Asie de l'Est et le Pacifique. Une évaluation du Centre sera réalisée en 2010; sur les bases des enseignements dégagés, l'organisation examinera la meilleure façon de fournir et de gérer l'assistance technique au niveau régional.

44. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 prévoit 1,5 million de dollars au titre des ressources ordinaires et un plafond « autres ressources » de 30 millions de dollars pour le Bureau régional pour l'Asie de l'Est et

950 000 dollars de ressources ordinaires et un plafond de 10,6 millions d'autres ressources pour le Bureau régional pour l'Asie du Sud. Le plan de gestion unique permettra de consolider les gains obtenus au cours de l'exercice biennal 2008–2009 et d'accélérer, dans ces deux régions, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement relatifs aux enfants. Le plan de gestion vise à affiner davantage une structure de gestion et de gouvernance qui est efficace, transparente et rentable en s'acquittant des fonctions régionales – application des principaux résultats régionaux pour les enfants – dans le contexte de la mise en œuvre des initiatives d'amélioration des entreprises. Une grande importance sera accordée aux recommandations des réunions des représentants de l'Asie et du Pacifique (les deux régions) de novembre 2008, qui ont souligné la nécessité impérieuse pour les bureaux régionaux de soutenir un changement stratégique dans la coopération des programmes de l'UNICEF et les partenariats dans les pays, pour accélérer des efforts nationaux visant à la réalisation équitable des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment des objectifs 4 et 5. Le travail de l'UNICEF au niveau régional influencera de plus en plus la politique d'amont; renforcera les partenariats stratégiques; garantira la gestion des connaissances pour les enfants, l'assurance qualité et la supervision de la programmation; et assurera l'excellence des opérations et de la gestion, y compris dans le contexte de la cohérence au sein du système des Nations Unies et des situations de crise humanitaire et d'urgence.

E. Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord

45. Le Bureau régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord combinera les principales priorités et fonctions stratégiques appuyées au cours de l'exercice biennal actuel, en mettant plus fortement l'accent sur le travail politique en amont et le renforcement de la capacité nationale de mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire et de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Avec un projet de budget-programme de 950 000 dollars de ressources ordinaires et un plafond de 15 525 000 au titre des autres ressources, le Bureau rassemblera les meilleures pratiques et mobilisera des partenaires et des parties prenantes pour qu'ils s'acquittent efficacement de leurs engagements à l'égard des enfants, des jeunes et des femmes, en accordant la priorité au dialogue politique et à l'appui aux programmes et en renforçant la capacité de promouvoir une approche basée sur les droits fondamentaux et l'égalité des sexes. Il continuera, en outre, d'appuyer les objectifs de la Stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant dans l'ensemble de l'Afrique par des activités de sensibilisation basées sur des données factuelles et la mobilisation de ressources.

46. Le Bureau régional fournira aussi des services de supervision et de gestion améliorées aux diverses catégories de pays de la région (pays à haute mortalité infantile, pays en crise, pays à revenu intermédiaire, pays à revenu élevé). La stratégie globale tiendra également compte des considérations de sécurité et de la nécessité de se préparer et de réagir aux situations d'urgence. Le Bureau régional continuera de fournir une assistance technique de qualité et de promouvoir le travail novateur entrepris en 2008-2009 dans le domaine des activités d'amont de politique sociale, de la transformation de l'engagement dans les pays à revenu intermédiaire et de l'engagement avec les adolescents. Il entreprendra des évaluations et une analyse stratégique, promouvra la cohérence au sein du système des Nations Unies et établira des plans et des systèmes opérationnels de préparation et de réaction aux

situations d'urgence, en créant notamment un centre régional de formation à la préparation et à la réaction aux situations d'urgence.

F. Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et la Communauté d'États indépendants

47. Le Bureau régional pour l'Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants soutiendra et dirigera la transformation du rôle de l'UNICEF au niveau des bureaux de pays pour promouvoir un engagement plus pertinent et stratégique. Avec un budget-programme proposé de 1,5 million de dollars de ressources ordinaires et un plafond de 13,2 millions de dollars d'autres ressources, le Bureau développera et améliorera le rôle de la connaissance en investissant dans « ce qui marche » et en calculant le coût des stratégies clés; contribuera à la connaissance mondiale dans des secteurs spécifiques, comme les soins aux enfants et réforme des systèmes de justice pour mineurs, la politique sociale et les adolescents les plus vulnérables; et garantira la fourniture d'une assistance technique de haute qualité aux bureaux de pays.

48. Le Bureau régional fournira un appui dans le contexte de la crise financière mondiale, des efforts en cours pour réformer les politiques et les systèmes sociaux et économiques et des processus d'intégration de l'Union européenne. Des analyses de politique sociale et économique seront intégrées à l'ensemble de la région et un effort majeur sera organisé pour faire en sorte que les budgets soient plus favorables aux enfants, en utilisant des instruments de gestion financière publique, des partenariats organisés autour des cadres de dépenses à moyen terme et en calculant le coût des réformes. La réforme du système de justice pour mineurs et des soins pédiatriques et la lutte contre la violence à l'égard des enfants resteront des préoccupations centrales et seront liés à la mise en place d'un système d'enseignement plus inclusif et à l'établissement de normes et de stratégies d'éducation de base. Dans le cadre du développement du jeune enfant, on recherchera des approches novatrices pour améliorer l'accès des jeunes enfants à des soins et à une éducation de qualité. Dans le domaine de la santé, la priorité sera accordée à la réduction de la mortalité néo-natale et de la malnutrition chronique de l'Asie centrale et du Caucase qui ont un taux élevé de mortalité des enfants de moins de cinq ans. Pour endiguer l'épidémie de VIH dans les pays les plus affectés par le VIH et le sida, le Bureau entreprendra la coordination de la collecte, de l'analyse et de la publication de données et l'établissement de directives et d'instruments sur la prévention, le traitement et la protection des enfants touchés. La santé, le développement et la participation des adolescents, l'intégration de la question de l'égalité des sexes et stratégies de planification préalable et de réduction des risques visant à atténuer les effets des catastrophes continueront d'être des priorités intersectorielles. Les questions transfrontières et multinationales comme les enfants et les familles Roms, le trafic et la migration, continueront de recevoir une attention particulière. Les changements de comportement en matière de santé préventive, la communication en situation de crise et la participation des jeunes aux médias constitueront des secteurs fondamentaux des activités de communication.

49. Le travail du Bureau régional continuera d'être guidé par la participation à une Équipe de directeurs régionaux élargie, qui reste un véhicule important pour soutenir la cohérence du système des Nations Unies sur le terrain, mettre en œuvre les priorités de l'Examen triennal complet des activités opérationnelles de

développement du système des Nations Unies, et assurer que l'Organisation continue de présenter un intérêt pour les pays à revenu intermédiaire. Les enseignements tirés de l'Albanie influenceront les stratégies suivies dans les autres pays pour promouvoir la cohérence au sein du système des Nations Unies. L'établissement d'un consensus entre les partenaires, y compris l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et la Banque mondiale, sur les problèmes clés garantira que les réformes sociales continueront et seront accélérées. Une mobilisation de haut niveau interviendra autour des problèmes négligés, y compris les enfants handicapés, la violence à l'égard des enfants et les enfants Roms. Les investissements dans les enquêtes en grappes à indicateurs multiples, la base de données TransMONEE et l'indice et les évaluations du bien-être des enfants consolideront les progrès réalisés pour faire face aux problèmes émergents des enfants.

IV. Programmes multinationaux

50. L'UNICEF propose de maintenir un plafond « autres ressources » pour les programmes multinationaux, de sorte qu'il puisse accepter des contributions qui ne rentrent pas précisément dans le cadre des plafonds « autres ressources » pour les bureaux de pays, les bureaux régionaux et le siège. Ce programme a pour objectif principal de permettre au Fonds de saisir les nouvelles occasions de venir en aide aux enfants qui se font jour aux niveaux régional, multinational, national, et, dans des cas exceptionnels, mondial, en sus des programmes visés par les plafonds approuvés dans le cadre des programmes de pays. Ce mécanisme offre la souplesse voulue pour recevoir et affecter de nouvelles contributions, d'un montant souvent élevé, qui couvrent plusieurs pays et ne peuvent pas immédiatement être prises en compte dans les limites des plafonds de financement approuvés, mais qui se justifient par le fait qu'elles permettent à l'UNICEF de mobiliser et de déployer des ressources supplémentaires afin d'atteindre plus vite ou de façon plus efficace les buts et objectifs du PSMT. Le projet de budget ventilé par domaine du programme est résumé dans le tableau 3 ci-après.

Tableau 3
Programmes multinationaux
 (En milliers de dollars É.-U.)

<i>Donaine du programme</i>	<i>Autres ressources</i>	
	<i>Plafond approuvé 2008-2009</i>	<i>Plafond proposé 2010-2011</i>
Survie et développement des jeunes	90 000	90 000
Éducation de base et égalité des sexes	5 000	5 000
Le VIH/sida et les enfants	30 000	30 000
Protection des enfants contre la violence, l'exploitation et les mauvais traitements	10 000	10 000
Promotion des politiques et partenariats les droits des enfants	5 000	5 000
Autres activités de sensibilisation et d'élaboration de programmes	5 000	5 000
Action humanitaire et relèvement rapide	15 000	15 000
Total	160 000	160 000

51. Au cours de l'exercice biennal 2008-2009, l'UNICEF a pu allouer un total de 4 406 461 639 dollars au titre des autres ressources, dont 33 % ont servi dans des situations d'urgence, les 67 % restants ayant servi à financer des programmes ordinaires. Sur la somme consacrée aux programmes ordinaires, 87 % ont été alloués aux plafonds « autres ressources » des programmes de pays approuvés par le Conseil d'administration et 13 % ont été alloués aux trois catégories de plafonds « autres ressources » pour la sensibilisation, l'élaboration de programmes et les programmes multinationaux : siège (3 %), bureaux régionaux (4 %) et programmes multinationaux par grand domaine de programme (6%). Le présent projet fixe à 160 millions de dollars le plafond « autres ressources » pour les programmes multinationaux par grand domaine de programme pour l'exercice 2010-2011, en plus des autres plafonds proposés plus haut pour le siège et les bureaux régionaux.

V. Projet de décision

Projet de budget des programmes pour l'exercice biennal 2010-2011

52. Il est recommandé que le Conseil d'administration adopte le projet de décision ci-après concernant le projet de budget des programmes pour l'exercice biennal 2008-2009 au titre des activités du programme :

Le Conseil d'administration

Décide :

a) D'approuver pour le siège et les bureaux régionaux, pour l'exercice biennal 2010-2011, un budget-programme d'un montant de 31 450 000 dollars à prélever sur les ressources ordinaires qui sera utilisé pour la sensibilisation et l'élaboration de programmes. Ce montant sera réparti comme suit :

(En milliers de dollars É.-U.)

Programmes	4 400
Politiques et pratiques	3 650
Bureau des programmes d'urgence	1 050
Communication	7 200
Bureau de l'évaluation	2 200
Alliances avec le public et mobilisation de ressources (New York, Bruxelles, Tokyo)	100
Collecte de fonds et partenariats privés (Genève et New York)	600
Bureau du Directeur général	600
Bureau de la recherche	1 800
Approvisionnements	1 000
Total partiel	22 600
Bureaux régionaux	
Afrique de l'Est et Afrique australe	1 500
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale	1 500
Amériques et Caraïbes	950
Asie de l'Est et Pacifique	1 500
Asie du Sud	950
Moyen-Orient et Afrique du Nord	950
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants	1 500
Total partiel	8 850
Total	31 450

b) d'approuver un plafond de 496 225 000 dollars pour le budget-programme à financer au moyen des autres ressources pour l'exercice biennal 2008-2009, sous réserve de la disponibilité de contributions à des fins particulières. Ce montant sera réparti comme suit :

(En milliers de dollars É.-U.)

Siège	164 400
Bureaux régionaux	171 825
Programmes multinationaux	160 000
Total	496 225

c) Si nécessaire, des fonds dépassant les montants indiqués pour chaque domaine d'activité et région pourront être reçus à condition que le montant total des fonds reçus ne dépasse pas les limites approuvées.